



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 90746

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les grandes écoles. Il désire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de renforcer la mixité sociale dans les grandes écoles.

Texte de la réponse

Les grandes écoles recrutent de 40 % à 45 % de leurs élèves par la voie des classes préparatoires et de 55 % à 60 % au sein des filières universitaires (licence 2, licence 3 ou DUT). Le taux de boursiers en classes préparatoires étant seulement de 18 %, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'attache, suivant l'objectif fixé par le Président de la République, à le porter en trois ans à un tiers. Les circulaires adressées récemment aux recteurs d'académie leur demandent en particulier de veiller à ce que tout élève boursier qui en aurait les capacités fasse l'objet d'une proposition d'inscription en classe préparatoire. Par ailleurs, la charte pour l'égalité des chances signée le 17 janvier 2005 entre l'État et les conférences des présidents d'université, des grandes écoles et des directeurs d'école et formations d'ingénieurs est à l'origine de plusieurs opérations propres à favoriser la mixité sociale dans les formations d'excellence. Parmi celles-ci, l'opération « 100 000 étudiants pour 100 000 élèves » organise un dispositif de tutorat par des élèves de grandes écoles ou des étudiants de fin de cycle L au bénéfice d'élèves issus de quartiers défavorisés, afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet scolaire et professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90746

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3556

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9140